



Médaillés
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif
HERAULT

2024/2028

FEDERATION FRANCAISE DES MEDAILLES DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF



**Fédération Française des Médaliés
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif**

LE COMITE DEPARTEMENTAL 34 HERAULT



I - PREAMBULE

Avant la rédaction du **PROJET ASSOCIATIF** du **COMITE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DE L'HERAULT**, il était important pour nous d'effectuer la présentation du **CDMJSEA34**.

Vous trouverez dans ce document toutes les informations concernant la vie du **CDMJSEA34 2025** dans le but de mieux accueillir et fidéliser nos dirigeant.es bénévoles.

Les bénévoles sont la seule et unique ressource indispensable des associations car s'il y a des bénévoles, il y a aussi tout le reste :

- des éducateurs/trices,
- des dirigeant.es,
- des membres associés et adhérents pour le CDMJSEA34
- des bénévoles réguliers
- des bénévoles ponctuels
- des volontaires.

Aujourd'hui, le bénévolat est la clé de voûte du fonctionnement du CDMJSEA34 et avec le recrutement, la fidélisation, la valorisation, la reconnaissance ; les problèmes ne manquent pas.

Le sport contribue à la réduction des inégalités et de l'amélioration de la santé publique. Les partenaires publics et privés, doivent y être associés pour défendre la place essentielle de la vie associative (culturelle, sportive, caritative) dans notre département.

Cette plaquette qui présente le Comité Départemental de l'Hérault des Médaillés de la Jeunesse, du Sport et de l'Engagement Associatif est surtout destinée à l'accueil des nouveaux membres associés

II - QUI SOMMES NOUS ?

Le Comité Départemental de l'Hérault des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (**CDMJSEA34**) représente sur le département de l'Hérault la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (**FFMJSEA**) seule Fédération représentative de la distinction ministérielle de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

A ce titre, il est le relais des objectifs fédéraux/régionaux et entreprend des actions innovantes conformes à ces derniers.

La volonté collective du **CDMJSEA34** est de promouvoir et de développer la vie associative sous toutes ses formes et d'encourager l'accès au sport pour tous.

En tant que représentant officiel de la Fédération, il dispose d'un quota de médailles et participe à la commission départementale d'attribution des médailles de bronze. Il est également associé à l'élaboration des propositions des médailles d'argent et d'or.

III - NOTRE RAISON D'ETRE

La vie associative est un vecteur de cohésion sociale, d'inclusion et de développement personnel. Elle permet de renforcer les liens entre les individus, de promouvoir la santé et le bien-être, d'offrir des opportunités d'épanouissement et de réussite.

Recevoir une décoration du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif, est pour un bénévole, qu'il soit issu du monde associatif, socioculturel ou de l'éducation populaire, un témoignage de reconnaissance de la République pour son engagement.

Adhérer au Comité c'est :

- Un signe de reconnaissance pour tous,
- Ne pas oublier les jeunes et les seniors,
- Reconnaître les valeurs de l'amitié, de la générosité et de la tolérance,
- Reconnaître la valeur du bénévolat associatif

IV - NOS VALEURS

Promouvoir un sport citoyen - solidaire - responsable enclin de partages, de fraternité et d'harmonie entre les associations autour d'engagements de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) que sont LA SANTE - LE BIEN ETRE - LA SECURITE - L'ENVIRONNEMENT - LE SOCIAL

Le CDMJSEA34, c'est la reconnaissance des valeurs de l'amitié, de la générosité et de la tolérance

Le CDMJSEA34, c'est la reconnaissance de la valeur du bénévolat associatif

V - NOS OBJECTIFS

- Rassembler les titulaires de la décoration ministrielles.
- Encourager et soutenir le bénévolat chez les jeunes du monde associatif.
- Participer, en collaboration avec la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à la Commission d'attribution de la médaille de Bronze.
- Elaborer avec la DDCS, les propositions de promotion aux médailles d'Argent et d'Or.
- Etablir les conventions d'objectifs avec les différents partenaires institutionnels, socio culturels, d'éducation populaire et sportifs.

VI - LES COMITES

Les Comités Régionaux et Départementaux sont les représentants officiels de la Fédération sur l'ensemble du territoire national. A ce titre, ils sont les relais des objectifs fédéraux et entreprennent des actions innovantes conformes à ces derniers.

Le Comité Régional d'Occitanie a pour mission principale de coordonner les activités du Comité Départemental de l'Hérault de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et de les réunir plusieurs fois par an. Le Comité Régional d'Occitanie dispose d'un quota spécifique de médailles.

VII - NOS STATUTS

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de l'Hérault (CDMJSEA34) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 qui exerce sa compétence par la délégation de la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.

Elle est déclarée à la sous-préfecture de l'Hérault à Béziers sous le n° 0341005091 le 4 mars 1991.

VIII - LA GOUVERNANCE

VIII.1 - Le BUREAU DIRECTEUR

Le Bureau Directeur est composé de 4 à 8 membres élus par le Comité Directeur et se réunissent au moins 8 fois par an.

Le Bureau Directeur fixe les orientations du fonctionnement du CDMJSEA34 et propose les activités et les dépenses.

VIII.2 - Le COMITE DIRECTEUR

Le Comité Directeur est composé de 6 à 20 membres élus en Assemblée Générale et qui se réunissent au moins 3 fois par an.

Le Comité Directeur discute les propositions du Bureau Directeur et les vote ou non ...

VIII.3 - L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose de tous membres associés et adhérents (*) en situation régulière au regard, notamment de leur cotisation annuelle, à la date de la convocation de l'Assemblée Générale.

Nous offrons des services particuliers aux membres associés et adhérents.

(*) *Le membre associé n'est pas médaillé - Le membre adhérent est médaillé*

IX - L'ORGANISATION GENERALE

Notre organisation s'adapte à notre volonté de mieux mobiliser les membres du CDMJSEA34 et nos ambassadeurs à s'imprégner du PROJET ASSOCIATIF.

Le CDMJSEA34 est organisé autour de quatre pôles de fonctionnement :

- Le pôle ADMINISTRATION & FINANCES
- Le pôle DEVELOPPEMENT
- Le pôle COMMUNICATION
- Le pôle INSTITUTIONNEL

Pour optimiser la représentativité des associations sportives, culturelles et caritatives le **CDMJSEA34** est organisé en secteurs avec ses 15 ambassadeurs suivants :

- Les cinq grandes agglomérations de l'Hérault (Annexe 1)
- Les dix communautés de communes de l'Hérault (Annexe 2)

IX.1 - LE POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

La commission administration et finances joue un rôle crucial au sein du CDMJSEA34. Son objectif principal est de garantir une gestion efficace des aspects administratifs et financiers de l'entité. Voici les principaux rôles et responsabilités d'une telle commission :

1. Surveillance administrative
2. Gestion financière
3. Conformité réglementaire
4. Surveillance de la communication interne et formation
5. Représentation et défense des intérêts des médaillés
6. Analyse et reporting

En somme, la commission administration et fiscalité joue un rôle clé dans la gestion, la conformité et l'optimisation des ressources de l'organisation. Elle est essentielle pour garantir que l'entité fonctionne de manière transparente, efficace et en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

IX.2 - LE POLE DEVELOPPEMENT

La commission développement du CDMJSEA34 a pour rôle de promouvoir la croissance et l'épanouissement de l'association à plusieurs niveaux. Elle se concentre sur la mise en œuvre de stratégies pour renforcer les ressources, élargir le réseau, et améliorer l'impact de l'association. Voici les principales missions et responsabilités de cette commission :

1. Elaboration de la stratégie de développement
2. Recherche de financements
3. Partenariats et réseautage
4. Suivi des projets et évaluation
5. Communication et sensibilisation
6. Formation et renforcement des capacités
7. Suivi et reporting

En somme, la commission développement joue un rôle clé dans la croissance, la durabilité et l'impact du CDMJSEA34. Elle est essentielle pour assurer la pérennité des projets et des activités de l'association, en identifiant des opportunités, en recherchant des financements, et en établissant des partenariats qui renforcent la mission de l'association.

IX.3 - LE POLE COMMUNICATION

La commission communication au sein du CDMJSEA34 a un rôle essentiel dans la promotion et la diffusion des activités de l'association, ainsi que dans le maintien de ses relations avec les membres, les partenaires et le grand public. Voici les principales missions et responsabilités de cette commission :

1. Définition de la stratégie de communication
2. Gestion des supports de communication
3. Promotion des activités du CDMJSEA34
4. Relation avec les médias
5. Gestion des réseaux sociaux
6. Assurer la promotion des valeurs du sport et de l'engagement associatif
7. Assurer le développement et le soutien du bénévolat

8. Susciter un bénévolat au service de tous les sports dans l'esprit le plus large et le plus ouvert possible
9. Suivi et évaluation
10. Formation et sensibilisation des membres

En somme, la commission communication joue un rôle stratégique au sein du CDMJSEA34, en assurant la visibilité, la promotion et la bonne image de l'association. Elle est essentielle pour maintenir un lien fort entre l'association, ses membres et le grand public, favorisant ainsi l'engagement et le soutien autour de sa mission et de ses activités.

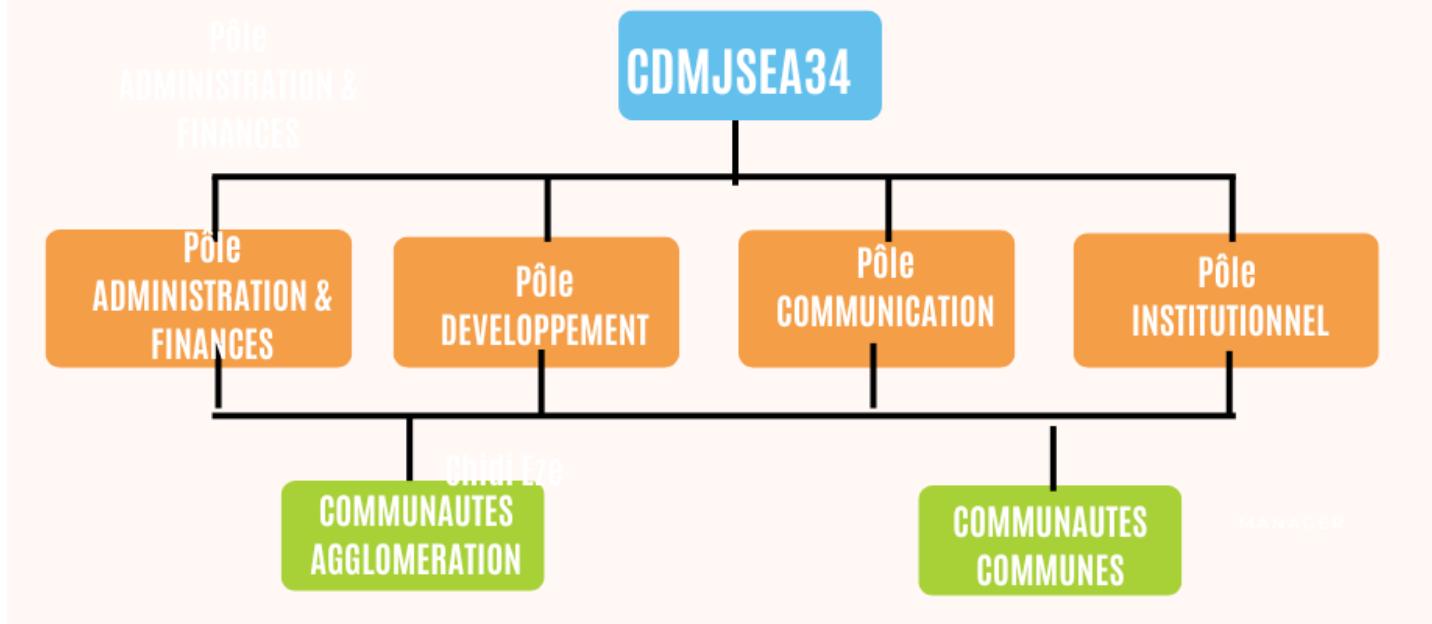
IX.4 - LE POLE INSTITUTIONNEL

Le pôle **INSTITUTIONNEL** du CDMJSEA34 a pour rôle de rassembler les titulaires de la décoration ministérielle, encourager et récompenser les bénévoles issus de la vie associative (sportive, culturelle, humanitaire, caritative, sociale ...). Il se concentre sur la mise en œuvre de stratégies pour renforcer les ressources, élargir le réseau, et améliorer l'impact du CDMJSEA34. Voici les principales missions et responsabilités de cette commission :

1. Participer , en collaboration avec la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à la Commission d'attribution de la médaille de Bronze
2. Elaborer avec la DDCS, les propositions de promotion aux médailles d'Argent et d'Or
3. Etablir les conventions d'objectifs avec les différents partenaires institutionnels, socio culturels, d'éducation populaire et sportif
4. Mener des actions de collaboration avec ou en faveur de la D.R.J.S., D.D.J.S., C.R.O.S. et C.D.O.S.
5. Mener des actions de collaboration avec ou en faveur de diverses institutions défendant les intérêts de la vie associative ((Handisport, Sport Adapté, Prévention santé (lutte contre le dopage, conférences), Prévention routière, lutte contre les incivilités dans le sport,
6. Organiser les divers challenges

Le pôle **INSTITUTIONNEL** des médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif a pour vocation de soutenir, valoriser et fédérer les acteurs engagés dans ces domaines. En mettant en place des actions concrètes, des formations, et en favorisant les échanges, ce pôle contribue à renforcer l'impact des médaillés dans la société et à encourager l'engagement citoyen au sein des communautés.

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF DE L'HERAULT



1 - Montpellier Méditerranée Métropole

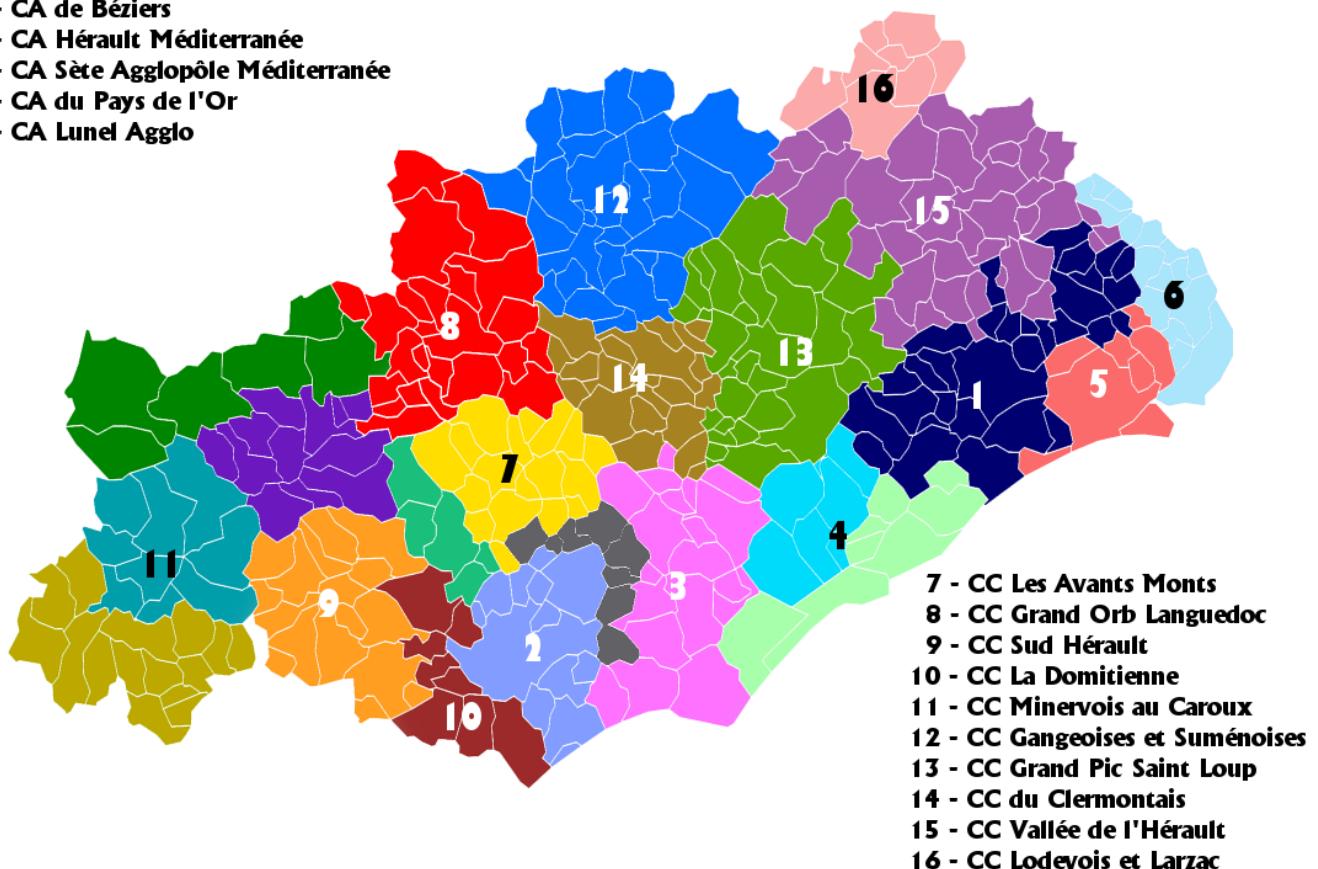
2 - CA de Béziers

3 - CA Hérault Méditerranée

4 - CA Sète Agglopôle Méditerranée

5 - CA du Pays de l'Or

6 - CA Lunel Agglo



XI - LA FFMJSEA



La **FFMJSEA** est une association « Loi 1901 », reconnue d'utilité publique, est placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et du Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. Fondée en 1951, elle a pour but :

- De regrouper toutes les personnes titulaires d'une distinction officielle décernée par le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative (ou distinctions antérieures) et les personnes reconnues et honorées par la Fédération.
- De maintenir et de développer entre elles des liens de solidarité et d'amitié ; d'organiser l'entraide et l'assistance, principalement à leur profit.
- D'intervenir auprès des pouvoirs publics et des organismes sportifs, socio-éducatifs et des mouvements d'éducation populaire pour appuyer toute action et tout projet en faveur de la jeunesse.
- De soutenir toute action pour la valorisation du bénévolat menée dans le mouvement associatif de la jeunesse et des sports.

C'est la seule Fédération habilitée à représenter les titulaires d'une distinction honorifique de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, placée sous le haut patronage de Monsieur le Président de la République et des Ministres en charge de la Jeunesse et des Sports.

Après avoir revalorisé la Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports en étant l'instigatrice de l'Ordre du Mérite Sportif et après la suppression de cet ordre, elle est intervenue efficacement auprès des Pouvoirs Publics pour obtenir le rétablissement de l'ancienne Médaille à trois échelons : Bronze, Argent, Or et l'augmentation des contingents annuels de médailles (6 000 à 8 000). C'est aussi sur son initiative, pour pallier l'insuffisance du contingent global de Médailles, que la Lettre de Félicitations Ministérielle a été rétablie pour permettre d'honorer les jeunes du monde sportif et associatif.

XI.1 - LES COMPETENCES DE LA FFMJSEA

101 comités départementaux et 22 comités régionaux qui œuvrent bénévolement pour toutes les actions en faveur du mouvement sportif, socio-éducatif et de jeunesse.

18 000 licenciés issus du milieu sportif et socio-éducatif qui se mettent bénévolement au service des Instances Publiques, sportives, associatives, et socio-éducatives pour toutes les actions dirigées vers le mouvement jeunesse et sports.

Une force de réflexion et de propositions écoutée et reconnue des Instances Publiques et Mouvement Jeunesse et Sports, grâce aux références et à l'expérience de ses membres issus du milieu associatif.

L'aide sociale apportée en priorité aux membres adhérents mais aussi aux médaillés sportifs en difficulté.

Par son appartenance à la Commission Nationale d'Attribution à la Médaille Jeunesse et des Sports, être garant des valeurs que représentent les distinctions Jeunesse et Sports

XI.2 - SES MISSIONS

La Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif (FFMJSEA) a plusieurs missions essentielles. Voici un aperçu de leurs missions principales :

1. **Promotion des valeurs du sport et de l'engagement associatif** : La FFMJSEA s'engage à promouvoir les valeurs d'éthique, de respect, de solidarité et de fair-play dans le domaine du sport et de l'engagement associatif.
2. **Reconnaissance et valorisation** : La fédération a pour mission de reconnaître et de valoriser les mérites des personnes engagées dans le milieu sportif, associatif et citoyen. Cela inclut la remise de distinctions et de médailles pour récompenser leurs contributions exceptionnelles.
3. **Développement et soutien du bénévolat** : La FFMJSEA œuvre pour encourager le bénévolat et l'engagement associatif, en soutenant les initiatives locales et en offrant des ressources et des formations pour les bénévoles.
4. **Organisation d'événements** : La fédération organise divers événements, cérémonies et rencontres pour favoriser les échanges et la reconnaissance des bénévoles et des acteurs du sport et de l'engagement associatif.
5. **Représentation et défense des intérêts des médaillés** : La FFMJSEA représente les intérêts de ses membres et des médaillés auprès des instances officielles et des institutions publiques pour défendre leurs droits et promouvoir leurs actions.
6. **Soutien aux initiatives locales** : La fédération soutient les initiatives locales et régionales qui contribuent à l'animation et à la vie associative, en apportant conseils, expertise et parfois des financements.
7. **Education et sensibilisation** : La FFMJSEA mène des actions de sensibilisation et d'éducation auprès du grand public, des jeunes et des institutions, sur l'importance de l'engagement associatif et des valeurs du sport.

En résumé, la FFMJSEA joue un rôle crucial dans la promotion des valeurs sportives et associatives, la reconnaissance des engagements individuels et collectifs, ainsi que dans le soutien et le développement du bénévolat en France.

XI.3 - UNE AUDIENCE

Le Président de la FFMJSEA est membre de droit du comité national d'attribution de la médaille ministérielle.

La FFMJSEA travaille en partenariat avec les cabinets ministériels en charge de la jeunesse et des sports.

Les présidents des comités de la Fédération siègent aux commissions régionales et départementales d'attribution de la médaille ministérielle.

La FFMJSEA travaille en partenariat avec les DRCS et les DDCS, et avec les CROS et les CDOS.

La FFMJSEA est membre associé du CNOSF.

La FFMJSEA est une fédération agréée par le CNDS.

XII - LES RECOMPENSES MINISTERIELLES

La médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif est destinée à récompenser les mérites des bénévoles qui œuvrent au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de la jeunesse et des activités socio-éducatives, de l'intérêt général, dans les associations.

Les associations sont des lieux privilégiés d'engagement citoyen au service de l'intérêt général et de participation à la vie de la cité. Les bénévoles qui les animent en sont des piliers qu'il convient de soutenir et d'encourager.

C'est pour cette raison que nous souhaitons que les médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif et les lettres de félicitations puissent leur être proposées.

Ces distinctions sont destinées à récompenser, à titre bénévole, les personnes qui se sont distinguées d'une manière honorable au service de l'éducation physique et des sports, des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ou d'activités associatives au service de l'intérêt général.

Ainsi, s'il y a des personnes investies dans une association, vous pouvez en tant que président ou simple adhérent, faire une demande de médaille, afin qu'elles soient proposées pour une distinction de l'Etat.

Il existe 4 échelons et les candidats doivent justifier des conditions d'ancienneté suivantes :

XII.1 - LA LETTRE DE FELICITATION

Est une distinction ministérielle, particulièrement destinés à récompenser les Jeunes sportifs bénévoles qui n'ont pas encore assez d'années de bénévolat pour prétendre à la médaille de Bronze, mais qui s'investissent dans le bénévolat.

XII.2 - LA MEDAILLE MINISTERIELLE

Elle est destinée à récompenser les personnes qui se sont particulièrement distinguées au service :

1. de l'Education Physique et Sportive,
2. des activités de Jeunesse,
3. de la vie associative

BRONZE

. 6 ans d'ancienneté au service de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif

ARGENT

. 10 ans d'ancienneté au service de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement soit 4 années après le BRONZE

OR

. 15 ans d'ancienneté au service de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement soit 5 années après l'ARGENT

XIII - LES RECOMPENSES du CDMJSEA HERAULT 34

XIII.1 - Le « PLATEAU du BENEVOLAT »

La remise du « **Plateau du Bénévolat** » est une distinction du CDMJSEA Hérault qui vise à récompenser et valoriser l'engagement des bénévoles qui ne peuvent pas prétendre pour le moment aux distinctions institutionnelles car ils n'ont pas encore assez d'années de bénévolat pour prétendre à la médaille de bronze mais qui œuvrent dans le domaine de la jeunesse, du sport et de l'engagement associatif. Il s'agit :

- d'une reconnaissance publique de l'engagement bénévole,
- d'une valorisation du tissu associatif local,
- d'assurer la promotion des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'engagement.

Il s'agit là de la première étape pour l'obtention de la médaille ministérielle de Bronze.

XIII.2 - Le prix du « JEUNES ARBITRES »

Le prix du « **Jeunes arbitres** » est une distinction du CDMJSEA Hérault qui vise à récompenser et valoriser l'engagement des jeunes arbitres (filles et garçons)

- de moins de 18 ans
- de 18 ans à 25 ans

XIII.3 - Le prix du « JEUNES DIRIGEANT.ES BENEVOLES »

Le prix du « **Jeunes dirigeant.es bénévoles** » est une distinction du CDMJSEA Hérault qui vise à récompenser et valoriser l'engagement des jeunes dirigeants bénévoles (filles et garçons)

-

XIII.4 - La reconnaissance des sports traditionnels de l'Hérault

Il s'agit de récompenser des compétiteurs des sports traditionnels de l'Hérault qui sont :

- Les courses camarguaises
- Les joutes languedociennes

XIV - COMMENT DEPOSER UNE CANDIDATURE

Le principe fondamental exige : que tout Membre d'une Association Sportive ou non Sportive a le droit d'en faire la demande et doit être proposé(e) par un tier.

La demande de médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif doit être établit sur l'imprimé spécifique à compléter et renvoyer au Service départemental de l'Hérault à la Jeunesse et aux Sports (SDJES 34) pour le niveau départemental ;

OU

Au Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de l'Hérault (CDMJSEA34) si vous voulez un suivi de votre dossier par le Comité.

Pour qu'une demande puisse être instruite, il convient que le mémoire de proposition :

1. retrace le plus exhaustivement possible, la qualité, la nature des mérites en précisant les dates de début et de fin de service, sans oublier de développer clairement les sigles ;
2. présence de l'existence de mérites nouveaux non encore récompensés ainsi que la régularité dans l'investissement pour une proposition au grade supérieur,
3. faire apparaître les avis circonstanciés des autorités responsables, la date, leur tampon ainsi que leur nom et signature,
4. doit être impérativement accompagné soit d'une copie ou d'un extrait de l'acte de naissance, soit d'une photocopie lisible du livret de famille tenu à jour ou de la carte nationale d'identité en cours de validité (recto verso) ou du passeport en cours de validité.
5. doit être accompagné d'un photographie d'identité

Un mémoire complet doit comprendre l'avis circonstancié du proposant et au mieux l'avis des différents organes déconcentrés (Comité départemental de la discipline, Ligue régionale de la discipline, CDMJSEA34, CDOS, CROS ...).

L'ensemble de ces Mémoires est recueilli et analysé par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports. (SDJES)

En fonction du quota départemental, une liste est dressée puis soumise au Préfet pour les trois niveaux, Bronze, Argent et Or.

Le Préfet transmet les mémoires, Or et Argent, au Ministre délégué à la Jeunesse et des Sports, de la Vie Associative.

L'attribution du niveau Bronze est l'une de ses prérogatives.

Toute demande incomplète (pour les trois échelons et les lettres de félicitations) ainsi que tout mémoire manuscrit (pour les échelons argent et or) ne sera pas étudié. Tout mémoire de proposition insuffisamment complété sera retourné par voie postale auprès du demandeur pour un complément d'information.

XV - COMPOSITION DU DOSSIER

Chaque candidature fera l'objet d'un mémoire de proposition faisant apparaître :

- L'état civil du candidat
- Son adresse, sa profession
- Les distinctions sportives déjà obtenues, leurs intitulés exacts et la date d'attribution
- Le détail et la chronologie des services rendus
- Une photocopie R/V de la CNI

Deux promotions annuelles 1^{er} janvier et 14 juillet

XVI - ADHESION AU CDMJSEA34

Vous avez obtenu une distinction Ministérielle ou Fédérale, vous souhaitez rejoindre le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de l'Hérault.

En venant nous rejoindre le CDMJSEA34 vous bénéficiez du suivi de vos distinctions, de la gratuité de votre médaille de bronze et des suivantes (s'il n'y a pas eu d'interruption de l'adhésion), en plus, vous recevrez la revue de la Fédération, vous pourrez participer à nos activités et sorties. Cette cotisation est déductible des impôts. (Un CERFA vous sera transmis avec le courrier de renouvellement).

Pour cela, il faut et il suffit de remplir un dossier de demande de récompenses et de nous le communiquer au CDMJSEA34 (ffmjsea34@yahoo.com)

XVII - L'ESSENTIEL DE LA VIE ASSOCIATIVE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT

XVI.1 - COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BENEVOLES DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Différentes sources complémentaires dont le Répertoire National des Associations, permettent d'estimer le nombre d'association actives dans le département entre 25 000 et 27 000.

Dans le secteur sportif, secteur assez bien identifié et suivi on compte 2465 clubs appartenant à des fédérations agréées ayant délivré 191 930 licences en 2021.

La question est plus délicate encore concernant le nombre de bénévoles. L'enquête IFOP de France Bénévolat peut situer le nombre de bénévoles entre 235 000 et 250 000 pour le département de l'Hérault.

REPARTITION des ASSOCIATIONS dans le DEPARTEMENT (2021/2022)

Répartition des créations selon les principaux thèmes	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Culture	25,9	22,1
Sport	16,5	16,4
Loisirs	8,8	11,3
Social	6,0	8,6
Amicales - entraide	4,2	8,3
Éducation - formation	4,7	4,9
Économie	4,4	5,3
Santé	5,1	5,2
Environnement	8,0	6,0
Autres ⁽¹⁾	16,4	11,9
Total des créations	100,0	100,0

XVI.2 - L'EMPLOI ASSOCIATIF : UN ENJEU SOCIAL ET ECONOMIQUE

Encadrées et soutenues par des bénévoles, 30 235 personnes sont salariées dans une associations du département. Sur les 2820 associations employeuses, 1614, soit 57% pour 49% en moyenne nationale, ont moins de 3 salariés. A leurs côtés, 125 associations comptent plus de cinquante salariés.

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Enseignement	11,8	11,6
Sport	4,5	4,6
Santé	4,7	7,5
Social	56,0	50,0
Loisirs	1,0	1,2
Culture	3,5	2,3
Autres activités ⁽¹⁾	8,9	12,5
Autres non classées ailleurs ⁽²⁾	9,6	10,2
Total	100,0	100,0

	Répartition départementale (en %)	Répartition nationale (en %)
Hébergement médicalisé	9,1	9,8
Hébergement social	11,0	10,0
Aide à domicile	18,7	8,4
Accueil de personnes âgées	0,6	0,7
Aide par le travail	5,9	7,4
Accueil de jeunes enfants	2,6	2,5
Accueil d'enfants handicapés	0,7	1,3
Accueil d'enfants et d'adolescents	0,7	0,8
Autres actions sociales sans hébergement ⁽¹⁾	6,7	9,1
Ensemble du secteur social	56,0	50,0

LISTE des INTERCOMMUNALITES de l'HERAULT

ANNEXE 1

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPÔLE

ANNEXE 2

LES CINQ COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION DE L'HERAULT

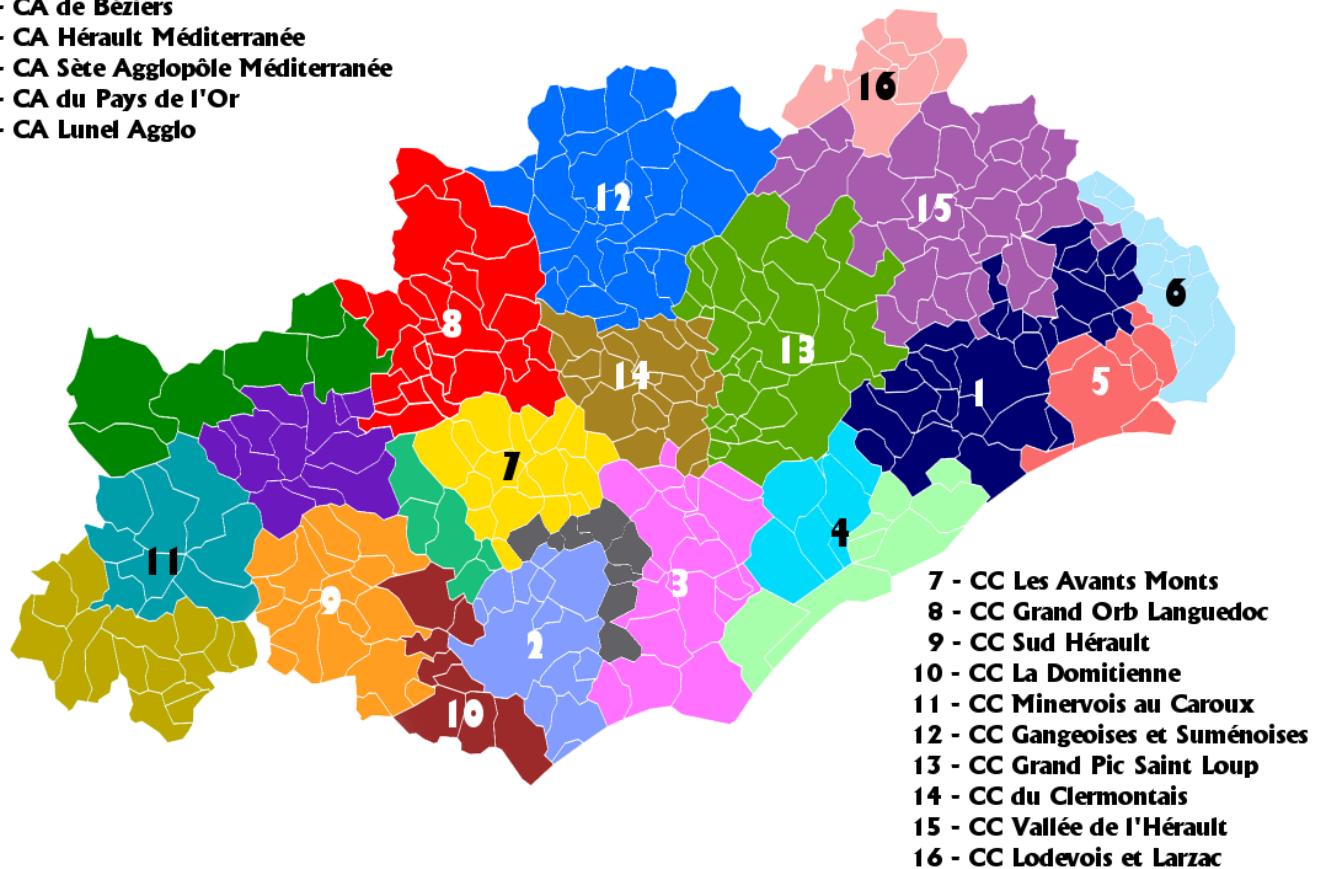
- communauté d'agglomération **Béziers Méditerranée** (arrondissement de Béziers)
- communauté d'agglomération **Hérault Méditerranée** (arrondissement de Béziers)
- communauté d'agglomération **Sète Agglopôle Méditerranée** (arrondissement de Montpellier)
- communauté d'agglomération **du Pays de l'Or** (arrondissement de Montpellier)
- communauté d'agglomération **Lunel Agglo** (arrondissement de Montpellier)

ANNEXE 3

LES DIX COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'HERAULT

- **Arrondissement de MONTPELLIER :**
- **Arrondissement de BEZIERS :**
 1. communauté de communes **Les Avant-Monts**
 2. communauté de communes **Grand Orb communauté de communes en Languedoc**
 3. communauté de communes **Sud-Hérault**
 4. communauté de communes **La Domitienne**
 5. communauté de communes **Minervois au Caroux**
- **Arrondissement de LODEVE**
 1. communauté de communes **des Cévennes Gangeoises et Suménoises**
 2. communauté de communes **du Clermontais**
 3. communauté de communes **du Grand Pic Saint Loup**
 4. communauté de communes **Lodévois et Larzac**
 5. communauté de communes **Vallée de l'Hérault**

- 1 - Montpellier Méditerranée Métropôle
- 2 - CA de Béziers
- 3 - CA Hérault Méditerranée
- 4 - CA Sète Agglopôle Méditerranée
- 5 - CA du Pays de l'Or
- 6 - CA Lunel Agglo

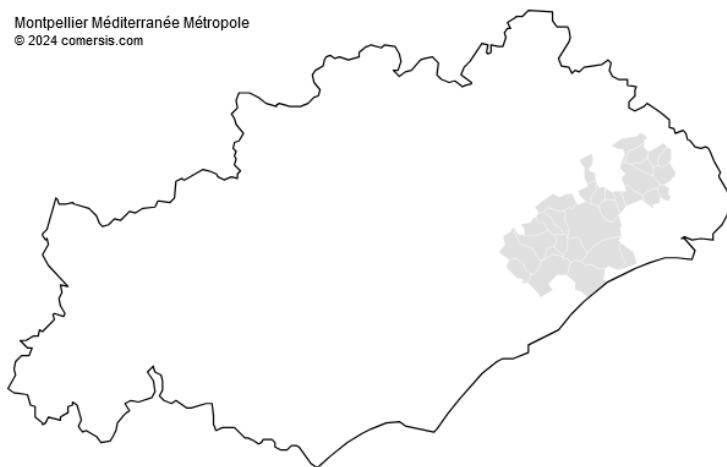


MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPÔLE

Secteur MONTPELLIER 305 743 habitants

Correspondants CDMJSEA :

Baillargues 7841 - Beaulieu 2263 - Castelnau le Lez 25320 - Castries 6634 - Clapiers 5902 - Cournonsec 3594 - Cournonterral 6731 - Fabrègues 7278 - Grabels 9066 - Jacou 6926 - Juvignac 12890 - Lattes 17775 - Lavérune 3363 - Le Crès 9430 - Montaud 1044 - Montferrier sur Lez 4219 - Murviel les Montpellier 1961 - Pérols 9693 - Pignan 8312 - Pradesle-Lez 6213 - Restinclières 2335 - Saint Brès 3420 - Saint Drézéry 2946 - Saint Geniès des Mourgués 2111 - Saint Georges d'Orques 5667 - Saint Jean de Vedas 12722 - Saussan 1803 - Sussargues 2880 - Vendargues 7131 - Villeneuve les Maguelone 19521



516 657 habitants & 31 communes

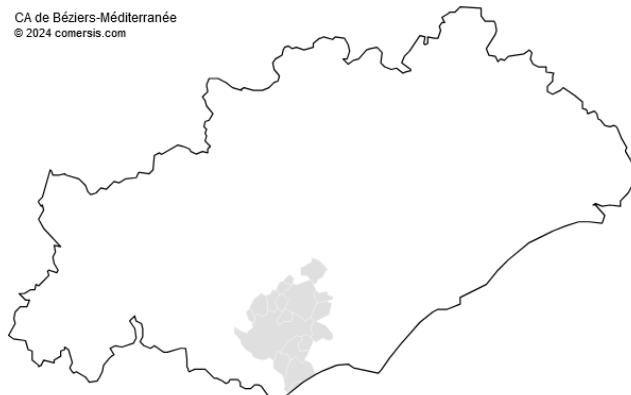
ANNEXE 2

1 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BEZIERS

Secteur BEZIERS 81456 habitants

Correspondant CDMJSEA :

Alignan du Vent 1782 - Bassan 2319 - Boujan sur Libron 3492 - Cers 2584 - Corneilhan 1691 - Coulobres 374 - Espondeilhan 1186 - Lieuran les Béziers 1451 - Lignan sur Orb 3271 - Montblanc 2906 - Sauvian 5559 - Sérignan 8307 - Valras Plages 4226 - Valros 1677 - Villeneuve les Béziers 4153



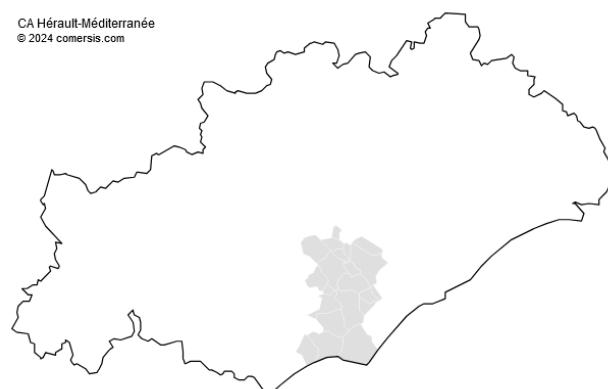
131 867 habitants & 17 communes

2 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

Secteur AGDE 29504 habitants

Correspondant CDMJSEA :

Adissan 1350 - Aumes 515 - Bessan 5648 - Castelnau de Guers 1233 - Caux 2677 - Cazouls d'Hérault 415 - Florensac 5101 - Lézignan la Cèbe 1597 - Montagnac 4494 - Nézignan l'Eveque 1796 - Nizas 679 - Pézenas 8035 - Pinet 2028 - Poméraols 2191 - Portiragnes 3306 - Saint Pons de Mauchiens 645 - Saint Thibéry 3008 - Tourbes 1992 - Vias 5955



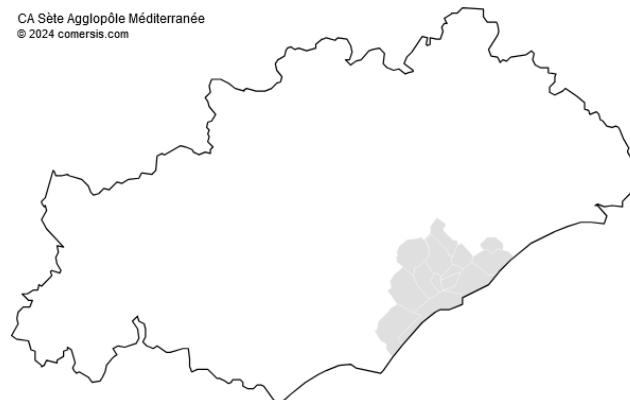
82 169 habitants & 20 communes

3 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SETE METROPÔLE MEDITERRANEE

Secteur SETE 45286 habitants

Correspondants CDMJSEA : **Claude Soutadé** (*côté mer*) - **Christian** (*côté terre*)
Balaruc le Vieux 2755 - Balaruc les Bains 7172 - Bouzigues 1657 - Frontignan 24040 - Gigean 6642 - Marseillan 7751 - Mèze 12834 - Mireval 3328 - Montbazin 2988 - Poussan 6364 - Vic la Gardiole 3444 - Villeveyrac 4007

CA Sète Agglopôle Méditerranée
© 2024 comersis.com



130 502 habitants & 14 communes

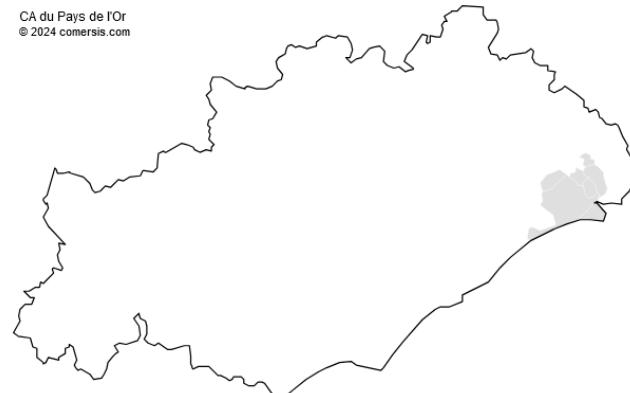
4 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR

Secteur MAUGUIO 16790 habitants

Correspondant CDMJSEA :

Candillargues 2134 - La Grande Motte 8661 - Lansargues 3151 - Mudaison 2926 - Palavas-les-Flots 5922 - Saint Aunès 4173 - Valergues 2131

CA du Pays de l'Or
© 2024 comersis.com



45 888 habitants & 8 communes

5 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Secteur LUNEL 26470 habitants

Correspondant CDMJSEA :

Boisseron 2196 - Campagne 310 - Entre Vignes 2195 - Galargues 784 - Garrigues 236 - Lunel Viel 4513 - Marsillargues 6652 - Saint Just 3314 - Saint Nazaire de Pézan 621 - Saint Sériès 991 - Saturargues 1038 - Saussines 1007 - Villetelle 1660



51 987 habitants & 14 communes

COMMUNAUTES COMMUNES AR. de BEZIERS

1 . CC LES AVANTS MONTS avec ses 25 communes membres de la CC Les avants Monts

Secteur MAGALAS 3543 habitants

Correspondant CDMJSEA34 :

Abeilhan 1840 - Autignac 961 - Cabrerolles 347 - Causses-et-Veyran 634 - Caussiniojouls 165 - Faugères 561 - Fos 129 - Fouzilhon 256 - Gabian 861 - Laurens 1802 - Margon 739 - Montesquieu 75 - Murviel-les Béziers 3140 - Neffiès 1046 - Pailhès 604 - Pouzolles 1208 - Puimisson 1216 - Puissalicon 1384 - Roquessels 105 - Roujan 2303 - Saint Geniès de Fontedit 1716 - Saint Nazaire de Ladarez 324 - Thézan les Vèziers 3136 - Vailhan 146



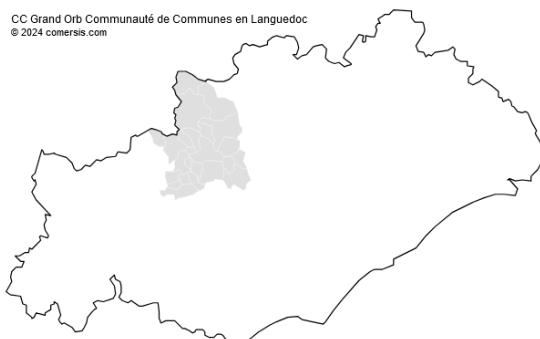
28 241 habitants & 25 communes

2. CC GRAND ORB COMMUNAUTE DE COMMUNES EN LANGUEDOC avec ses 24 communes membres de la CC Grand Orb Communauté de Communes en Languedoc

Secteur BEDARIEUX 5995 habitants

Correspondant CDMJSEA34 :

Avène 599 - Brenas 56 - Camplong 227 - Carlencas et Levas 121 - Ceilhes et Rocozelets 280 - Combes 324 - Dio et Valquières 153 - Graissessac 582 - Hérépian 1550 - Joncels 280 - La Tour sur Orb 1350 - Lamalou les Bains 2477 - Le Bousquet d'Orb 1604 - Le Poujol 984 - Le Pradal 334 - Les Aires 617 - Lunas 688 - Pézènes les Mines 245 - Saint Etienne Estréchoux 260 - Saint Geniès de Varensal 218 - Saint Gervais sur Mare 855 - Taussac la Billière 471 - Villemagne l'Argentière 434



20 400 habitants & 24 communes

3. CC SUD HERAULT avec ses 17 communes membres de la CC Sud Hérault

Secteur CAPESTANG 3374 habitants

Correspondant CDMJSEA34 :

Assignan 165 - Babeau Bouldoux 311 - Cazedarnes 640 - Cébazan 646 - Cessenon sur Orb 2424 - Creissan 1398 - Cruzy 970 - Montels 250 - Montouliers 225 - Pierrue 303 - Poilhes 546 - Prades sur Vernazobre 356 - Puisserguier 3072 - Quarante 1818 - Saint Chinian 1765 - Villespassans 187



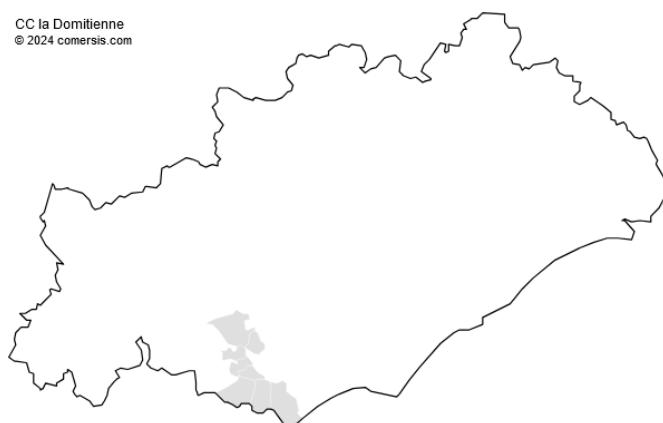
18 450 habitants & 17 communes

4. CC LA DOMITIENNE avec ses 8 communes membres de la CC la Domitienne

Secteur CAZOULS LES BEZIERS 5241 habitants

Correspondant CDMJSEA34 :

Colombiers 2715 - Lespignan 3380 - Maraussan 4747 - Maureilhan 2424 - Montady 4076 - Nissan les Enserune 4125 - Vendres 2812



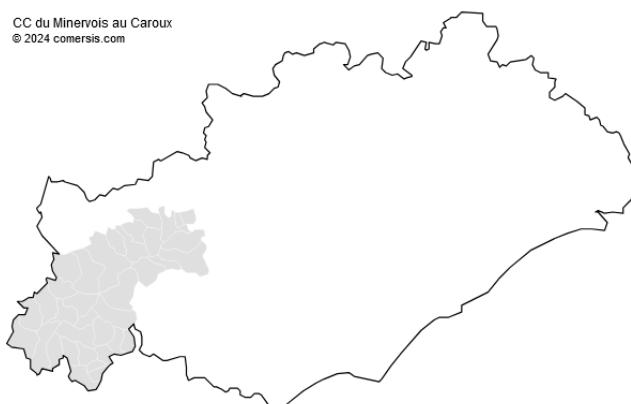
29 520 habitants & 8 communes

5. CC DU MINERVOIS AU CAROUX avec ses 36 communes membres de la CC du Minervois au Caroux

Secteur SAINT PONS DE THOMIERES 1924 habitants

Correspondant CDMJSEA34 :

Agel 252 - Aigne 294 - Aigues Vives 472 - Azillanet 367 - Beaufort 220 - Berlou 219 - Boisset 40 - Cassagnoles 112 - Cassras 434 - Colonbières sur Orb 492 - Courniou 629 --Félines Minervois 502 - Ferrals les Montagnes 154 - Ferrières Poussarou 59 - La Caunette 325 - La Livinière 531 - Minerve 100 - Mons 679 - Olargues 559 - Olonzac 1707 - Oupia 269 - Pardailhan 178 - Prémian 501 - Rieussec 87 - Riols 745 - Roquebrun 613 - Saint Etienne d'Albagnan 306 - Saint Jean de Minervois 139 - Saint Julien 223 - Saint Martin de l'Arçon 116 - Saint Vincent d'Olargues 362 - Siran 754 - Vélieux 97 - Verreries de Moussans 92 - Vieussan 270



14 823 habitants & 36 communes

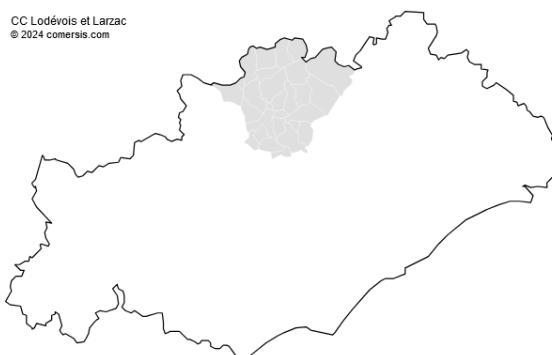
COMMUNAUTES COMMUNES AR. DE LODÈVE

6. CC DES CEVENNES GANGELOISES ET SUMENOISES avec ses 13 communes membres de la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises

Secteur GANGES 4070 habitants

Correspondant CDMJSEA34 :

Agonès 313 - Brissac 614 - Cazilhac 1609 - Gorniès 110 - Laroque 1693 - Montoulieu 210 - Moulès et Baucels 880 - Saint Bauzille de Putois 1939 - Saint Julien de la Nef 146 - Saint Martial 189 - Saint Roman de Codières 167 - Sumène 1324



15 203 habitants & 20 communes

7. CC DU GRAND PIC SAINT LOUP avec ses 36 communes membres de la CC du Grand Pic Saint Loup

Secteur SAINT GELY DU FESC 10810 habitants

Ambassadeur CDMJSEA34 :

Assas 1499 - Buzignargues 373 - Causse de la Selle 437 - Cazevieille 232 - Claret 1734 - Cambaillaux 1955 - Ferrière les Verreries 48 - Fontanès 357 - Guzargues 504 - Lauret 647 - Le Triadou 677 - Les Matelles 2098 - Mas de Mondres 679 - Murles 362 - Notre Dame de Londres 534 - Fégairolles de Buèges 57 - Rouet 68 - Saint André de Buèges 43 - Saint Bauzille de Montmel 1206 - Saint Clément de Rivière 5305 - Saint Hilaire de Beauvoir 447 - Saint Jean de Buèges 211 - Saint Jean de Cornies 825 - Saint Jean de Cuculles 523 - Saint Martin de Londres 2803 - Saint Mathieu de Tréviers 4994 - Saint Vincent de Barbeyrargues 764 - Sainte Croix de Quintillargues 927 - Sauteyrargues 443 - Teyran 4766 - Vacquières 754 - Vailhauquès 2687 - Valflaunès 798 - Viols en Laval 219 - Viols le Fort 1255



52 095 habitants & 36 communes

8. CC DU CLERMONTAIS avec ses 21 communes membres de la CC du Clermontais

Secteur CLERMONT L'HERAULT 9434 habitants

Ambassadeur CDMJSEA34 :

Aspiran 1699 - Brignac 982 - Cabrières 570 - Canet 3647 - Ceyras 1409 - Fontès 1078 - Lacoste 318 - Liausson 158 - Lieuran Cabrières 344 - Mérifons 52 - Mourèze 212 - Nébian 1542 - Octon 531 - Palhan 4083 - Péret 117 - Saint Félix de Lodez 1180 - Salsac 337 - Usclas d'Hérault 444 - Valmascle 48 - Villeneuvette 69



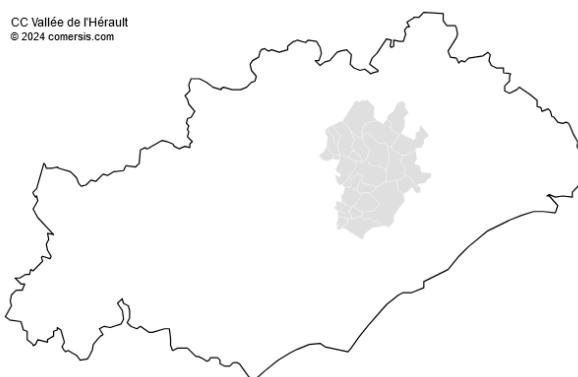
29 254 habitants & 21 communes

9. CC VALLEE DE L'HERAULT avec ses 28 communes membres de la CC Vallée de l'Hérault

Secteur GIGNAC 6763 habitants

Ambassadeur CDMJSEA34 :

Aniane 2981 - Arboras 11 - Argelliers 996 - Aumelas 576 - Balarga 675 - Campagnan 733 - Jonquières 565 - La Boissière 1057 - Lagamas 114 - Le Pouget 2148 - Montarnaud 4222 - Montpeyroux 1412 - Plaisan 1568 - Popian 370 - Pouzols 969 - Puéchabon 514 - Puilacher 652 - Saint André de Sangonis 6456 - Saint Bauzille de la Sylve 936 - Saint Guilhem le Désert 251 - Saint Guiraud 265 - Saint Jean de Fos 1773 - Saint Pargoire 2419 - Saint Paul et Valmalle 1362 - Saint Jean de Fos 1773 - Saint Saturnin de Lucian 282 - Tressan 707 - Vendémian 1176



42 053 habitants & 28 communes

10. CC LODEVOIS & LARZAC avec ses 28 communes membres de la CC Lodévois & Larzac

Secteur LODEVE 7524 habitants

Ambassadeur CDMJSEA34 :

Celles [28](#) - Fozières [197](#) - La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries [203](#) - Lauroux [204](#) - Lavalette [54](#) - Le Bosc [1400](#) - Le Caylar [481](#) - Le Cros [57](#) Le Puech [265](#) - Les Plans [313](#) - Les Rives [156](#) - Olmet-et-Villecun [172](#) - Pégairolles-de-l'Escalette [158](#) - Poujols [186](#) - Romiguières [23](#) - Roqueredonde [215](#) - Saint-Étienne-de-Gourgas [537](#) - Saint-Félix-de-l'Héras [34](#) - Saint-Jean-de-la-Blaquière [693](#) - Saint-Maurice-Navacelles [188](#) - Saint-Michel [58](#) - Saint-Pierre-de-la-Fage [129](#) - Saint-Privat [450](#) - Sorbs [41](#) - Soubès [973](#) - Soumont [221](#) - Usclas-du-Bosc [243](#)



15 203 habitants & 20 communes